

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-130
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale

Service en charge : Culture - Animation

OBJET : Attribution et versement de Subventions de Fonctionnement à des écoles de musique et des associations à caractère artistique et culturel - Année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2541-12 alinéa 10 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Considérant que la Ville de Firminy est sollicitée par les associations à caractère artistique et culturel pour leur demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions et projets, favorisant l'accès des citoyens au domaine artistique ou culturel.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement aux associations à caractère artistique et culturel au titre de l'année 2023 (telles que figurant dans les tableaux ci-dessous) :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2023
Pour le Partage de la Culture	260,00 €
Salut Les Copains	320,00 €
CLCS – Section Pyramide	210,00 €
CLCS – Section Modéliste Ferroviaire	500,00 €
Association Philatélique de l'Ondaine	600,00 €
Audacieuse du Mas – Danse de Salon	200,00 €
Audacieuse du Mas – Chorale Les Poly'sons	250,00 €
Audacieuse du Mas – Section Théâtre	300,00 €
Audacieuse du Mas – Animation Kerzen Celtique	250,00 €
Audacieuse du Mas - Animations	150,00 €
Audacieuse du Mas – Danse Enfants	150,00 €

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-130
Référence Nomenclature n°7.5

Audacieuse du Mas - Scrabble	140,00 €
Association Firm'Scrabble	180,00 €
Country Troup 42	250,00 €
Amicale Franco Italienne	250,00 €

ASSOCIATIONS MUSICALES	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2023
Société des Accordéonistes	500,00 €
Festyvocal	950,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

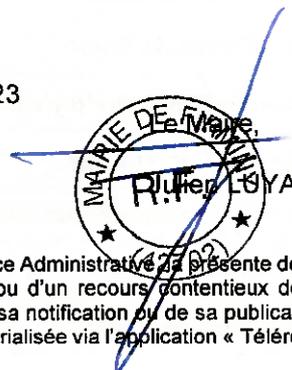
- Approuver l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement aux associations à caractère artistique et culturel au titre de l'année 2023 conformément aux tableaux ci-dessus,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,
27 voix Pour,
6 Contre (liste Ensemble Pour Firminy),

- **APPROUVE** l'attribution et le versement des subventions de fonctionnement aux Associations à caractère artistique et culturel au titre de l'année 2023 selon les modalités figurant dans le tableau ci-dessus,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 28 mars 2023



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023

Attribution et versement de Subventions de Fonctionnement à des écoles de musique et des associations à caractère artistique et culturel - Année 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 21 Mars 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 28 Mars 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 20 h 14), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 45), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 08), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 28), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à M. MADO Patrick (jusqu'à 20 h 14), M. ROBERT Loïc à M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 18 h 45), M. CHANUT Robert à M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel à M. VALLER Daniel, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia.

ABSENT : M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 08), M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 28).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VALLER Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 30
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de membres absents : 0
Nombre de votants : 33

